



# Le Trait d'Union

## Brèves

### Eclairage public :

Signalement éclairage défectueux :  
Allô Mairie : 04 75 35 12 96  
Mail : mairie.stef@orange.fr

### SIAE :

Ouvert du Lundi au Vendredi  
de 8h à 12h.  
Tel. : 04 75 89 11 80

### TRAVAUX :

- À compter du 9 mai, travaux de sécurisation et de réfection du mur de soutènement de la route du Vieux Stade. Circulation perturbée
- ENEDIS : Enfouissement des lignes haute tension de Ferrières à la Route d'Alès. Perturbations sur le réseau

### Correspondant

#### Dauphiné Libéré :

J.P. Blanchard  
blanchard.jeanpaul@orange.fr  
06 89 64 63 92

#### Correspondant La Tribune :

J. Chaze  
j.chaze@wanadoo.fr  
06 07 41 62 37

### MAIRIE :

#### HORAIRES D'OUVERTURE

Les lundi, mardi et jeudi  
de 8h à 12h30 – 13h30 à 17h  
Le mercredi de 8h à 12h30 –  
13h30 à 15h30  
Le vendredi de 8h à 12h30

#### SERVICE URBANISME :

Demande d'imprimés,  
dépôt des dossiers  
et renseignements.  
Du lundi au vendredi  
de 8h30 à 12h30.

#### PERMANENCES ÉLUS :

sur rendez-vous

## Memento

Mairie - 100 Rue de la mairie  
07200 SAINT-ÉTIENNE  
DE-FONTBELLON  
Tél : 04.75.35.12.96  
Mail : mairie.stef@orange.fr

www.st-etienne-  
de-fontbellon.fr  
ou sur www.facebook.com/  
Commune-Saint-  
Etienne-de-Fontbellon-

Suivez  
les actus  
sur

## Edito du Maire

Chères Fontbellonnaises, Chers Fontbellonnais,

Voilà déjà trois ans qu'une majorité de Stéphanois nous a confié la gestion de la commune pour la mandature 2020-2026. Ces trois années n'ont pas été un long fleuve tranquille. A la suite de l'élection, la pandémie n'a pas épargné notre commune. Depuis l'année dernière, une crise géopolitique mondiale affecte nos vies et les équilibres financiers de nos communes, à laquelle s'ajoute récemment un paysage social tourmenté.

Néanmoins, à mi-mandat, les élus qui m'entourent et les agents qui travaillent à mes côtés, n'ont rien perdu de leur détermination. Conformément à nos engagements, de nombreux projets sont lancés cette année : la réhabilitation du presbytère, l'aménagement paysager du stade de la Mure, la sécurisation de la route des Champs, la création de la voie verte, l'installation de nouvelles caméras de vidéoprotection, et la modernisation de notre éclairage public.

L'envolée des prix de l'énergie et l'inflation continuent de peser lourdement sur notre quotidien. Comme les années précédentes, nous n'augmenterons pas les taux communaux d'imposition. Cependant les bases d'imposition fixées par les services fiscaux seront revalorisées conformément à l'évolution de l'indice des prix à la consommation.

Le recensement 2023 est maintenant terminé. Je souhaite vous remercier pour votre geste civique. En effet, le taux de réponse est excellent, de l'ordre de 98%. Cela est très important pour notre commune puisqu'il permet de déterminer le nombre exact d'habitants et les dotations de l'Etat. Les chiffres officiels seront connus dans les prochains mois.

J'ai le plaisir de vous faire part de l'installation, à compter du 2 mai prochain, d'une jeune médecin généraliste, qui viendra ainsi compléter la couverture médicale de notre commune.

Vous trouverez joint dans ce Trait d'Union, un nouveau plan de notre commune. Je remercie les annonceurs qui ont permis le financement de celui-ci tiré à 2500 exemplaires.

Je conclurai cet édito sur une citation de l'abbé Pierre qui, au regard du contexte actuel, prend tout son sens « *un sourire coûte moins cher que l'électricité, mais donne autant de lumière* ».

Votre maire  
**Philippe ROUX**



## Agenda

- **Vendredi 21 Avril** à 20h30  
Conférence Patrimoine  
avec Guide Conférencière  
Laurence GUER  
[Espace Maurice Champel]
- **Du 2 au 7 mai** : Exposition  
«Vers la victoire, la France  
au combat, de 1942 à 1945»  
[Espace Culturel pour les scolaires]
- **Lundi 8 Mai** à 11h :  
Célébration du 8 Mai 1945  
Place de l'Eglise et Exposition  
«Vers la victoire, la France  
au combat, de 1942 à 1945»  
[Espace Culturel]
- **Vendredi 19 Mai** à 20h30  
Soirée Contes «Constellations»  
avec Éric DERRIEN  
[Espace Culturel]
- **Vendredi 2 Juin**  
à partir de 18h30  
Concours de pétanque  
[organisé par le Comité  
d'Animations - Place  
de la Cave Coopérative]
- **Samedi 3 Juin** à 20h30  
Espace Maurice Champel  
Orchestre «Mistral à la Clé»  
concert Musiques de films
- **Mardi 6 Juin** : Journée  
de la Mobilité : Trajets  
des cars Région et  
de Tout'en Bus gratuits
- **Vendredi 16 Juin** à 20h00  
Patrimoine - Conférence  
chantée «D'une église  
à l'autre» avec Élodie Blanc  
[Espace Culturel]
- **Samedi 17 juin** :  
Fête de l'École St Joseph
- **Samedi 24 Juin** : Fête  
de l'École des Champs
- **Dimanche 2 juillet** à 16h  
Chants Corses à l'église  
[organisés par  
le Comité d'Animations]
- **Judi 13 juillet**  
Feu d'Artifice et Bal  
[Espace Maurice Champel -  
organisés par la municipalité  
et le Comité d'Animations]
- **Vendredi 21 juillet** à 22h  
Cinéma sous les étoiles  
[Place de la Crypte]

## Les Conseils Municipaux...

### CONSEIL MUNICIPAL du 12 Septembre 2022 Délibérations :

- **Décision modificative** n° 1 du budget communal
- **Adoption du référentiel budgétaire** et comptable M57 au 1<sup>er</sup> janvier 2023
- **Créations et suppressions d'emplois**  
Mise à jour du tableau des effectifs
- **Demandes de subventions**  
pour les équipements scolaires
- **Demandes de subventions** travaux de voirie 2022
- **Adhésion à un groupement** de commandes et autorisation de signer les marchés et/ou accords-cadres et marchés subséquents
- **Rapport d'activités 2021** du service public de prévention des déchets ménagers et assimilés.

### CONSEIL MUNICIPAL du 29 Novembre 2022 Délibérations :

- **Recensement** de la population 2023  
Recrutement de six agents recenseurs
- **Demande de subvention** : Aménagement de 2 locaux dans l'ancienne Maison pour Tous
- **Subvention 2022** SEF SHOTOKAN (Club de karaté)
- **Convention d'accueil des enfants** résidant à l'extérieur de Saint Etienne de Fontbellon scolarisés en classe ULIS à l'Ecole des Champs
- **Motion** sur les finances locales
- **Acquisition parcelles** cadastrées section C n° 3015 et 3016 – Chemin de Montargues
- **Avis sur les ouvertures** dominicales 2023
- **Rapport sur l'eau** et l'assainissement 2021 du SIAE

### CONSEIL MUNICIPAL du 31 janvier 2023 Délibérations :

- **Autorisation d'ouverture** de crédits d'investissement avant le vote du budget 2023
- **Dépenses** à imputer aux comptes 6232 (fêtes et cérémonies)
- **Créances** prescrites
- **Convention** de soutien financier au centre de loisirs le Palabre pour l'année 2023
- **CCBA** - Convention cadre pour le service mutualisé de remplacement de secrétariat de Mairie et de soutien administratif aux communes
- **Création** et suppression de postes
- **Exercice du droit** de préférence : acquisition d'une parcelle forestière

**Vous devez déposer une demande d'autorisation d'urbanisme ?  
Vous pouvez le faire en ligne !**

**Déposez vos demandes d'autorisation d'urbanisme en ligne !**  
Une démarche plus simple, accessible à tous

- Service accessible 24h/24, 7 jours sur 7
- Tout en temps réel de votre dossier
- Aide en ligne pour minimiser les erreurs de saisie
- Echanger simplifié avec l'administration
- Plus besoin d'imprimer votre dossier

Comment déposer mon dossier de DAU en ligne ?

- Je me connecte sur le site de la CCBA, rubrique urbanisme
- Je recherche ma commune dont dépend mon projet
- Je suis les instructions de connexion
- Je choisis puis remplis le formulaire en ligne
- Je joins les documents numériques du dossier
- Je recueille le visa des parties prenantes, s'il y a lieu
- Je soumetts le dossier à l'administration

RDV sur [www.bassin-aubenas.fr/urbanisme](https://www.bassin-aubenas.fr/urbanisme)  
En cas de difficulté, contactez votre mairie

Certificat d'urbanisme, déclaration préalable, permis de construire...

il est possible de déposer votre demande d'autorisation d'urbanisme en ligne.

La Communauté de Communes du Bassin d'Aubenas et ses communes membres mettent à votre disposition un service dématérialisé, accessible 24h/24, 7j/7, gratuit, simple et accessible à tous. Pour cela il suffit de se rendre sur le site internet de la CCBA :

<https://www.bassin-aubenas.fr/ser.../urba/autorisations/dau/>

Votre mairie reste le guichet unique pour la réception et la délivrance des autorisations d'urbanisme.

Par ailleurs, vous pouvez également consulter tous les documents d'urbanisme en vigueur (PLU de votre commune...) et consulter, par exemple, les informations sur votre parcelle en vous rendant sur le Géoportail de l'Urbanisme : <https://www.geoportail-urbanisme.gouv.fr/>

## Cérémonie des VŒUX 2023

Le 19 janvier dernier, le Maire et son Conseil Municipal ont pu renouer avec la traditionnelle cérémonie des vœux.

En présence du Député, du Président de la CCBA, d'élus et de représentants de la société civile, cette manifestation a réuni de nombreux Stéphanois.



Lors de son discours, le Maire a souligné l'engagement au quotidien des membres du Conseil Municipal et du personnel communal. Il a chaleureusement remercié les enseignants des deux écoles pour leur travail pédagogique et a salué le dynamisme des 38 associations qui participent au bien vivre de notre commune.

Cette cérémonie a été l'occasion de mettre à l'honneur les docteurs DIVOL et HERAL, en leur attribuant la médaille d'honneur communale en remerciement de leur engagement au service de la santé des Stéphanoises et Stéphanois pendant de nombreuses années.

Le Maire, Philippe ROUX, a également décerné à son prédécesseur, Paul ABEILLON, cette même médaille pour son investissement durant 43 années dont 19 en qualité de 1<sup>er</sup> magistrat au service de la commune.

Cette cérémonie s'est achevée par un moment d'échange autour d'un buffet préparé par les commerçants stéphanois.



Si vous le savez, l'obligation déclarative d'habitation sur les résidences principales est supprimée dès 2023. L'obligation déclarative s'applique sur les résidences secondaires et sur les locaux vacants non revendus maintenus. Pour être à l'administration fiscale et identifier les logements concernés par ces taxes qui subsistent, une **nouvelle obligation déclarative**, prévue à l'article 1418 du Code général des impôts, est mise en place.

En tant que propriétaire, vous êtes concerné(e) par cette nouvelle obligation déclarative. Ainsi, vous devez pour chacun de vos locaux (y compris les garages, caves, etc.), nous indiquer si vous les occupez et, quand vous ne les occupez pas vous-mêmes, l'identité des occupants et la période de votre occupation (situation au 1er janvier 2023).

Pour faciliter votre déclaration, les données d'occupation connues des services fiscaux sont préremplies. Il est important, même en cas de doute, de vous assurer que les informations que vous fournissez sont justes. Dans le cas contraire, vous devrez les corriger. Après cette première déclaration, seul un changement de situation nécessitera une nouvelle déclaration de votre part.

Vous avez jusqu'au 30 juin 2023 pour déclarer la situation d'occupation de vos biens dans l'onglet « Biens immobiliers » de votre espace sécurisé sur le site [impots.gouv.fr](https://impots.gouv.fr).

Pour plus d'informations, nous vous invitons à consulter l'espace « Gérer vos biens immobiliers » du site [impots.gouv.fr](https://impots.gouv.fr). En cas de besoin d'assistance pour effectuer votre déclaration, vous pouvez appeler le 09 401 401 (service gratuit + prix d'appel), du lundi au vendredi de 8h30 à 18h30 ou vous rendre directement dans un service des impôts ou dans l'espace services le plus proche de chez vous pour accéder à un ordinateur en libre service et bénéficier au besoin d'un accompagnement personnalisé.

## SIAE La gestion de l'eau Saint-Étienne-de-Fontbellon

Le Syndicat Intercommunal d'Assainissement et d'Eau de Saint-Étienne-de-Fontbellon et de St-Sernin entreprend des travaux sous voirie communale destinés à sécuriser et à renouveler son réseau d'alimentation en eau potable au quartier de Montagnac. Ces travaux sont réalisés par Entreprise ISSARTEL TP. Début du chantier semaine 15 pour une durée minimale de 13 semaines. **Nous nous excusons par avance pour la gêne occasionnée par ce chantier.**

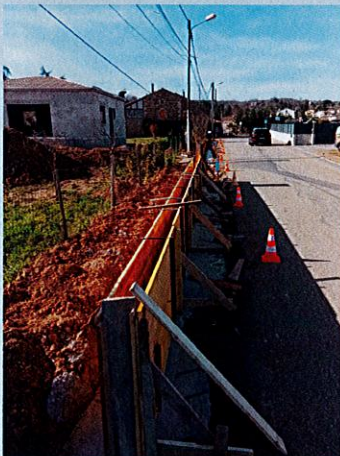


## FOCUS sur les travaux réalisés par les agents des services techniques



Aménagement d'une passerelle dans le jardin pédagogique.

Travaux d'aménagement d'un cabinet médical.



Sécurisation de la route des Champs : création d'un mur.



## École des champs

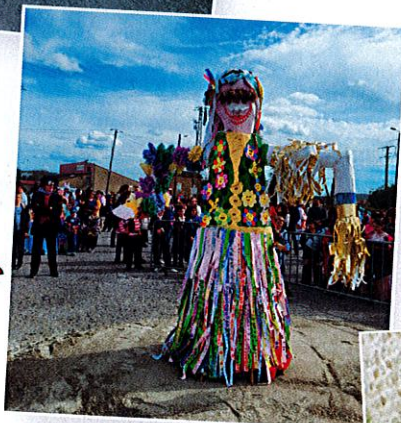
Jeudi 26 janvier, en Mairie, Philippe ROUX, Maire, recevait les 23 élèves de CE2/CM1 de la classe de Stéphane ANDRE. Cette visite faisait suite à un courrier de remerciements qu'ils avaient adressé au Maire et à son Conseil Municipal, pour la réalisation du City Park et de la piste de running au stade de La Mure. En effet, cet équipement leur offre de nombreuses possibilités d'activités sportives pendant le temps scolaire mais aussi au cours de leurs moments de loisirs. En répondant à leurs questions, le Maire leur donnait des informations sur la vie de la commune, avant de leur proposer un petit moment de convivialité.



## Carnaval des enfants



En collaboration avec les écoles et la municipalité, le Comité d'Animations Stéphanois a organisé, samedi 25 mars, le Carnaval des Enfants. De nombreux enfants déguisés et accompagnés de leurs parents ont défilé dans le village. Ils ont suivi le char transportant « Carmentran » et l'ont accompagné jusqu'à la place du stade du Colombier. Il a été jugé, condamné, et mené sur le bûcher. Les enfants ont ensuite assisté à un spectacle de clown et un goûter leur a été offert par le Comité d'Animations.



### RAMASSAGE DES ENCOMBRANTS :

Pensez à vous inscrire auprès du service collecte au 0 800 07 60 15 entre 8 heures et 12 heures, au moins 48 heures avant. Les encombrants doivent alors être déposés devant le domicile, la veille du passage des agents, à partir de 19 heures.

Le dépôt ne doit pas contrarier la circulation des piétons ou la circulation routière.

### DÉCHETTERIE SIDOMSA DE SAINT-ETIENNE DE FONTBELLON :

500 Chemin de la Ribeyrasse - Tél. : 04.75.94.33.57  
Horaires d'ouverture du lundi au samedi :  
de 9h à 11h45 et de 13h30 à 17h15

## Centenaire

Madame Georgette ROUX, née le 3 mars 1923 a fêté ses 100 ans, entourée de sa fille avec qui elle vit.

Ce jour-là Philippe ROUX maire, Patrick CORTIAL 1er adjoint, Bernadette PERRIER et Marie-France MARTIN membres du CCAS, se sont rendus à son domicile pour lui souhaiter son anniversaire.

A cette occasion, la médaille d'honneur communale lui a été décernée et une belle composition florale lui a été remise. Madame ROUX émue, particulièrement joviale, a chaleureusement remercié les élus en entonnant une chansonnette



## Hommage à Gabriel BEAUME

Le 21 novembre dernier, Gabriel BEAUME, peintre, sculpteur et surtout dessinateur, quittait ce monde au cours de sa 83<sup>e</sup> année.

Né à Thueyts le 30 mai 1939, « Gaby », après des études aux beaux-arts à Lyon, épouse Marguerite dite « Maguy », et s'installe sur notre commune, au hameau de Névissac où grandiront François et Olivier. Il enseigne son art à des générations de jeunes Ardéchois au lycée technique Astier. Collectionneur de vieilles voitures, de meubles, passionné de photos et de dessin, il illustre notamment les livres de son ami et confrère André GRIFFON écrivain et journaliste Albenassien.

Personnalité connue et reconnue, Gabriel BEAUME inscrira définitivement son empreinte dans l'œuvre monumentale symbolisant l'Europe des Peuples, qu'il a dessinée et réalisée avec ses élèves métalliers.



Gabriel BEAUME et la maquette de la sculpture située au rond-point de Ponson.



### « POINTS RECYCLAGE » : VERRE - PAPIER :

Traverse du stade ; Quartier La Téoule ;  
Chemin du Pré St Antoine ;  
Place de la Cave Coopérative ;  
Route du Pont de Rigaud ;  
Parking Centre E.Leclerc